
Numéro de l'intervention: 247-2010
Type d'intervention: **Interpellation**

Déposée le: 30.11.2010

Déposée par: Grimm (Burgdorf, Les Verts) (porte-parole)
Zäch (Burgdorf, PS)
Leuenberger (Trubschachen, PBD)
Sommer (Wynigen, PLR)
Jenni (Oberburg, PEV)

Cosignataires: 0

Urgente:

Date de la réponse:
Numéro de l'ACE
Direction:



Maturité professionnelle: potentiel dans l'Emmental

Le taux de maturité a atteint un niveau tel dans le canton de Berne que l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) estime manifestement qu'il n'est plus nécessaire d'ouvrir de nouvelles écoles de maturité professionnelle.

Or, à ce jour, toutes les régions ne sont pas couvertes. Et pour que les trajets scolaires ne soient pas trop longs, la formation devrait être dispensée au plus près du domicile des élèves, à condition évidemment que ces derniers soient suffisamment nombreux.

On devrait examiner si les apprentis de l'Emmental sont désavantagés par rapport à ceux d'autres régions du fait que, à cause de la longueur du trajet scolaire, ils doivent dans certains cas renoncer à fréquenter une école de maturité professionnelle. L'OSP n'a jamais publié de chiffres à ce sujet, par région.

Si en 2014, l'école professionnelle commerciale de l'Emmental (KBSE) fusionne avec l'école professionnelle de l'Emmental (BFE, sites à Berthoud et Langnau) pour devenir une des plus grandes écoles professionnelles du canton, que Berthoud devienne un site HES et que le principe selon lequel le lieu d'apprentissage (région) correspond au lieu de scolarisation (région scolaire) doive être respecté, alors il paraît tout à fait justifié et bienvenu d'ouvrir une école de maturité professionnelle à Berthoud.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de jeunes domiciliés dans l'arrondissement administratif de l'Emmental ont fréquenté une école de maturité professionnelle en moyenne ces dernières années ?
2. Quel est le taux d'élèves d'école de maturité professionnelle par rapport aux apprentis dans l'arrondissement administratif de l'Emmental ?

3. Comment se situe ce taux par rapport aux autres arrondissements administratifs du canton ?
4. Quelles réflexions et quels principes ont guidé le Conseil-exécutif dans sa décision de ne pas ouvrir jusqu'à présent de classes de maturité professionnelle dans l'Emmental ?
5. Pense-t-il lui aussi que tous les jeunes du canton devraient avoir d'égales chances de suivre une école de maturité professionnelle ?
6. Pense-t-il lui aussi que le fait pour un arrondissement administratif de ne pas proposer de classe de maturité professionnelle est discriminatoire pour les jeunes qui souhaiteraient suivre cette formation ?
7. Quelle est la stratégie à moyen terme du Conseil-exécutif s'agissant des sites d'école de maturité professionnelle ?
8. Est-il disposé à envisager l'ouverture de classes de maturité professionnelle dans l'Emmental ?